

**L'EUROPE S'ENGAGE
L'OCCITANIE AGIT**

**Dossier de candidature
Approches Territoriales Intégrées
(ATI)**

**Priorité 5 - Programme Régional
FEDER-FSE+ 2021-2027**

Occitanie



Toutes les informations demandées dans ce document doivent être complétées de manière exhaustive.

Nom de la structure candidate	Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles
-------------------------------	--

Où faire parvenir votre dossier de candidature ?	Les candidatures sont à transmettre à travers le portail régional des aides, accessible via le lien suivant : https://www.laregion.fr/AMI-approches-territoriales-integrees
Personne à contacter pour toute information	approches.territoriales.feder@laregion.fr Par Départements : Aveyron, Gard, Lozère, Tarn : Guillaume GIAI MINIETTI Ariège, Aude, Hérault, Pyrénées-Orientales : Nicolas JORGENSEN Gers, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Lot, Tarn-et-Garonne : Lionel BOUVET
Date limite de dépôt de la candidature	16 septembre 2022

1- IDENTIFICATION DU CHEF DE FILE ATI

Chef de file ATI (nom de la structure) :

Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles

Représentant légal (nom, prénom, coordonnées) et fonction :

ARCAS Jean, Président – 1 rue de la Voie Ferrée 34360 SAINT-CHINIAN

Contact (personne en charge du suivi de la candidature) :

Corinne ROGER, Directrice générale des services

Téléphone : Fixe | 0 | 4 | 6 | 7 | 3 | 8 | 1 | 1 | 1 | 0 | ;

Mobile | 0 | 6 | 0 | 8 | 3 | 1 | 8 | 7 | 1 | 5 |

Adresse électronique : corinne.roger@payshlv.com ou ati@payhlv.com

N° SIRET (ou SIREN le cas échéant) : | 2 | 5 | 3 | 4 | 0 | 3 | 5 | 5 | 4 | 0 | 0 | 0 | 1 | 2 |

N° RNA si le candidat est une association : | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ |
| _ | _ | _ | _ |

Raison sociale (le cas échéant) :

Nature/statut juridique :

Établissement public administratif – Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles

Adresse :

N° : 1

Libellé de la voie : Rue de la Voie Ferrée

Code postal : | 3 | 4 | 3 | 6 | 0 | SAINT-CHINIAN

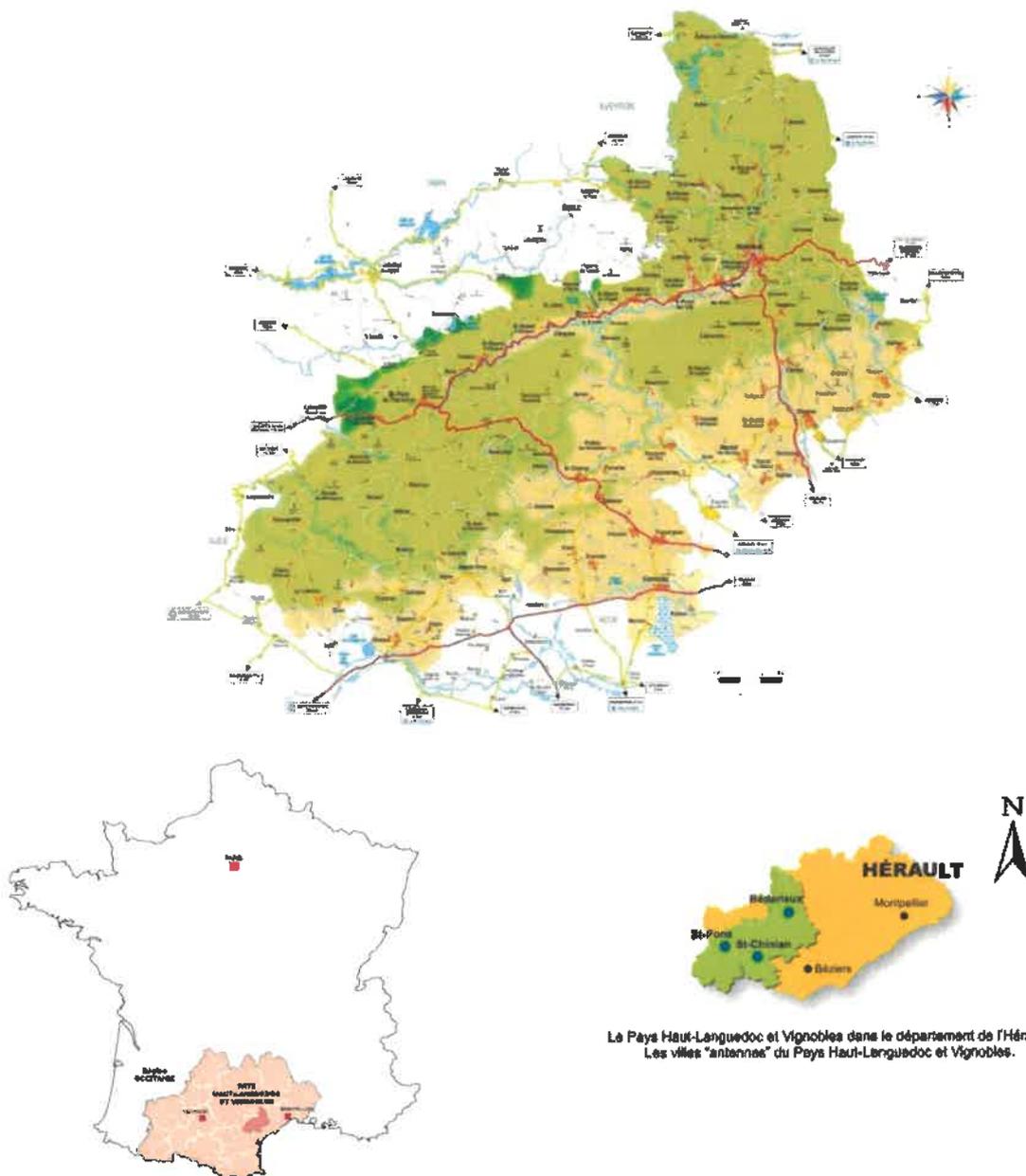
2- PRÉSENTATION DE L'APPROCHE TERRITORIALE INTEGRÉE

Identification du territoire et de la structure porteuse du contrat territorial Occitanie (CTO)

Présentation synthétique

Le territoire Haut Languedoc et Vignobles se situe dans la partie ouest du département de l'Hérault. Il a pour frontières le département de l'Aude avec qui il partage le secteur du Minervois et les départements du Tarn et de l'Aveyron. Au sud, il est limité par les deux agglomérations de Narbonne et de Béziers.

On peut y accéder par les autoroutes A9 (axe Montpellier - Barcelone) au sud et A75 (axe Millau - Béziers) à l'est. L'ensemble des infrastructures (aéroports, liaison TGV ou autoroutes) se trouvent à 45 mn du point le plus éloigné du territoire.



Le Pays Haut-Languedoc et Vignobles dans le département de l'Hérault.
Les villes "antenne" du Pays Haut-Languedoc et Vignobles.

Le territoire couvre un tiers du département de l'Hérault. Il constitue l'un des derniers territoires ruraux du département. Entre montagne au nord et plaine au sud, il offre une mosaïque de paysages et une richesse géologique exceptionnelle en regroupant sur sa seule superficie tous les gradins d'un amphithéâtre languedocien ; il en est ainsi un véritable condensé comme une fenêtre sur le Languedoc.

Le territoire regroupe onze unités paysagères dont trois principales (les plaines, les collines et la montagne et les contreforts). L'axe paysager « la montagne et les contreforts » représente 75 % du nombre des communes. Le territoire ne descend pas jusqu'à la Méditerranée. Sur la marche inférieure, la plaine a toujours offert le double avantage de sols fertiles et d'une circulation aisée. La voie Domitienne effleure les communes les plus méridionales.

Le Canal du Midi en traverse cinq. Les plateaux calcaires couverts par la garrigue ou schisteux occupés par le maquis, mais troués de bassins cultivés, constituent le palier intermédiaire. Aussi, malgré des conditions naturelles parfois difficiles, ce territoire a été très tôt structuré par les voies de communications et un réseau hiérarchisé de petites unités urbaines et de villages aux trames denses. Hérité du Moyen Age, l'habitat se concentre en gros villages fortifiés dont les centres anciens en portent encore l'empreinte.

Deux facteurs sont déterminants dans l'histoire locale et ont fortement contribué à façonner ce pays : le développement artisanal et industriel dans les Hauts Cantons et l'avènement de la viticulture dans la plaine.

Les Hauts Cantons se sont toujours distingués par leurs productions agricoles spécifiques (bois, châtaignes...) et, plus encore, par l'existence d'une longue tradition artisanale et industrielle qui se fonde sur quelques activités, ainsi l'extraction et le travail du marbre, la fabrication du verre, l'industrie textile, l'extraction du charbon.

Au XIXe siècle, la plaine se voue à la viticulture de masse, d'abord dans l'euphorie d'un véritable Eldorado, puis en proie à des difficultés croissantes. C'est le temps des « châteaux » à l'image du Bordelais, puis des caves coopératives. Dans les centres anciens, un placage viticole vient recouvrir la vieille trame médiévale.

Aujourd'hui, le territoire se caractérise par une grande richesse et diversité patrimoniale : paysages, sites historiques, édifices culturels, architecture traditionnelle languedocienne, domestique ou agricole, patrimoine vernaculaire, hydraulique, artisanal ou industriel.

Organisation territoriale

Forts de ces potentialités mais conscients des menaces qui pèsent sur le Haut Languedoc et Vignobles, les élus et les acteurs du Haut Languedoc et Vignobles ont décidé de s'organiser en mutualisant atouts et moyens, depuis plus de 15 ans, autour d'une structure de réflexion et d'animation et de coordination en créant le Syndicat mixte.

Résultat de l'évolution récente de l'organisation territoriale locale, le territoire du Pays Haut Languedoc et Vignobles est aujourd'hui composé de 102 communes et couvre un tiers du département de l'Hérault. Avec une population de 79 856 habitants (source Insee 2019) et un territoire de 1 912 km², la densité moyenne est de 41,6 hab./km², plus faible que la moyenne régionale (80,2 hab./km²) et départementale (198 hab./km²).

Il est structuré en Syndicat Mixte ouvert, qui comprend les quatre Communautés de communes et le Conseil départemental de l'Hérault.

Les quatre Communautés de communes regroupées dans le Pays sont les suivantes :

- ✓ Grand Orb
- ✓ Du Minervois au Caroux
- ✓ Les Avant-Monts
- ✓ Sud Hérault



Cinquante-six communes sont également intégrées au périmètre du Parc naturel régional du Haut-Languedoc, qui est à cheval sur les deux départements de l'Hérault et du Tarn et sur la région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée.

Résumé du diagnostic de territoire identifiant les besoins recensés et le potentiel de développement de la zone, y compris dans ses dimensions et interconnexions économiques, sociales et environnementales

AFOM	
Un cadre de vie durable	
Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Un cadre de vie de qualité et un environnement préservé qui génère une attractivité du territoire • Un maillage correct des Services de l'enfance et de la petite enfance, selon les chiffres et les moyennes nationales • Présence de maisons de santé et de Maisons France Service dynamiques (10 sur le territoire) • Une politique d'accueil des nouveaux arrivants à maturité : 239 projets accompagnés – un record en 2020 avec 56 installations • Le déploiement du Contrat Local de Santé 2020-2024 • Animation de revitalisation des centres bourgs (6 bourgs-centres Occitanie plus 5 démarches en cours et 1 action Cœur de ville et 5 petites villes de demain : des villages menacés mais des actions en cours). 	<ul style="list-style-type: none"> • Couverture médicale insuffisante sur certains bourgs éloignés 2,2 % de la population du territoire est à plus de 20 minutes d'un des services de santé de proximité contre 1,2 % en région. Manque de spécialiste à plus de 30 minutes d'un service d'urgence. • Logements vacants : 11,3 % • Devenir de l'habitat collectif dans les centres bourgs qui ne correspond pas à la demande des nouveaux arrivants • Déséquilibre territorial des logements pour personnes en perte d'autonomie et concurrence - pourrait entrainer une menace : fermeture des établissements faiblement occupés • Couverture des TIC encore insuffisantes malgré l'éligibilité d'une grande partie du territoire • Dichotomie grandissante entre territoires des reliefs et ceux des plaines. • L'offre en médecine générale reste faible et fragile pour une grande partie du territoire. Une situation sanitaire relativement défavorable concernant la santé de la population • Problématique de la mobilité pour les personnes fragiles (personnes âgées, à faibles revenus).
Menaces	Opportunités
<ul style="list-style-type: none"> • Réduction des services publics, du service de mobilité (ferroviaire...), gendarmerie, trésorerie, poste... • Une dynamique de vieillissement de la population qui se poursuit • Vieillesse des praticiens (dynamique existante également à l'échelle nationale), risque de développer un désert médical • Une dynamique accrue sur la présence de résidence secondaire sur le territoire • Le maintien d'un taux de chômage en progression et une hausse de la précarité facteur de paupérisation des populations locales. 	<ul style="list-style-type: none"> • Programme d'Intérêt Général pour l'habitat • Une vacance des logements anciens à résorber • Politique régionale pour accueillir 200 médecins fonctionnaires • Développement de la fibre 25,8% des logements et locaux à usage professionnels sont raccordables à la FFTH (fibre optique) en 2020 (contre 0% en 2019 !) ; un projet numérique porté par le département • Des résidents secondaires de moins en moins secondaires (lié au développement de la fibre et du télétravail), démontrant une redynamisation du territoire.

Un territoire dynamique et attractif	
Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Une image viticole qualitative (AOP, Label) • Présence forte du tourisme vert notamment d'activités de sport et pleine nature, ainsi que de sites remarquables • Un accès amélioré par l'A75 pour une partie du territoire • Une offre touristique et un patrimoine diversifié, des sites d'intérêt patrimoniaux à préserver, mieux gérer et mettre en valeur • La présence du Canal du Midi • Une partie du territoire couverte par le PNR • Un secteur de commerces de proximité dynamique • Une forte présence de l'emploi agricole • Des acteurs publics impliqués dans la valorisation du territoire et dans l'accompagnement des acteurs privés 	<ul style="list-style-type: none"> • Une activité agricole peu diversifiée et des agriculteurs vieillissants • Une concentration de l'emploi peu élevée faisant un territoire économiquement dépendant des pôles urbains de proximité (Béziers notamment) • Peu d'offre en immobilier d'entreprises • Une forte présence des plus de 60 ans et une sous-représentation des moins de 15-29 ans • Absence d'identité économique au-delà du tourisme et de la viticulture (excepté Pierre Fabre/Avène) • Absence de dynamique identifiée sur les activités de services et ingénierie, notamment TIC et le numérique (politique pour la fibre, absence d'animation numérique identifiée ?).
Menaces	Opportunités
<ul style="list-style-type: none"> • Saisonnalité forte sur le littoral et ses environs : risque de saturation des zones touristiques (à la fois une menace si les publics délaissent l'ex Languedoc, mais peut-être une opportunité pour les territoires d'arrière-pays) • Essor des métropoles et grandes villes voisines, qui pourrait induire un renforcement du déséquilibre territorial existant en matière d'emploi • Une activité agricole triplement menacée par des facteurs internes (vieillesse, déprise) et externes (changement climatique), et qui a besoin de se diversifier tant sur ces productions que ces modèles économiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Volonté affirmée des principaux financeurs (État, Europe, Région, Département) d'accompagner la transition écologique des exploitations agricoles vers l'agriculture biologique • Le besoin de diversification agricole est aussi une opportunité de fixer de nouveaux entrepreneurs sur le territoire, avec des modèles de productions locales • Développer des filières à partir des ressources locales : Bois, Marbre, Pierre sèche • Initiatives intéressantes menées par les CC en matière d'immobilier d'entreprises avec soutien aux projets • Besoin de favoriser les approches transversales dans la culture et le tourisme • Transformer les excursions en courts séjours • Des offres d'emploi non satisfaites, des entreprises à reprendre, l'occasion de proposer des opportunités à des acteurs extérieurs au territoire • Des productions locales à valoriser via les circuits courts et un attrait pour les produits du terroir.

Un territoire résilient	
Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Un patrimoine naturel et environnemental varié dû à une géologie variée • L'engagement fort de certaines communes au travers de la charte du PNRHL et de l'OGS Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian • Des filières (bols et marbre) de qualité • Des rejets de CO2 relativement faibles • Une production d'énergies renouvelables par habitant deux fois supérieure à la moyenne départementale (forte capacité installée en hydraulique) • La présence d'un Guichet Renov'Occitanie • Un territoire labellisé TEPOS et 2 PCAET • Une croissance de la production d'énergie solaire et éolien depuis 2014, accrue depuis 2017 • 62,9 % du territoire en superficie forestière et milieux semi-naturels, avec un taux de boisement à 64% (parmi les territoires les plus boisés de la Région). 	<ul style="list-style-type: none"> • Une ressource en eau inégalement répartie • Une accessibilité variable en fonction des communes du fait d'un maillage routier principalement composé de voies secondaires et communales ainsi qu'une forte dépendance à l'autosolisme • Une distance travail-domicile supérieure à la moyenne nationale • Une facture énergétique plus élevée qu'à l'échelle nationale, pour une population dont les revenus sont plus faibles (précarité énergétique) • Faible présence d'aires de covoiturage • L'absence de desserte ferroviaire fréquente alors qu'une part importante de la population travaille dans les grands pôles urbains.
Menaces	Opportunités
<ul style="list-style-type: none"> • La disparition progressive du transport ferroviaire ainsi que les problèmes d'intermodalités BUS/TER. • Le débit des cours d'eau en période d'étiage est de plus en plus faible, les périodes d'étiage s'allongent et sont plus fréquentes : quel devenir dans un contexte de changement climatique globale qui va affecter le territoire ? • L'accélération de l'artificialisation pour répondre à la demande pour de l'habitat ou de l'activité. • Une artificialisation des sols dont le rythme serait maintenu et/ou accéléré et qui impacterait la ressource en terres agricoles productives • Le changement climatique : inondations, sécheresses, incendies. Ainsi que les enjeux de préservation de la biodiversité. • La précarité énergétique concernant le logement et la mobilité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de la dynamique autour des produits locaux et des circuits courts (magasin, caissettes de viande, transfo fromagère, apiculture, boulanger...) • Inciter et renforcer la dynamique autour de l'agriculture biologique. • S'ouvrir à de nouvelles cultures agricoles, permettre la diversification des productions. • Un potentiel photovoltaïque à développer grâce au potentiel d'ensoleillement de l'Hérault et aux dynamiques et politiques mondiales et nationales • Petit à petit, le développement du covoiturage. • Les dynamiques vélo/mobilité douces sur les Communautés.

Voici la liste des besoins recensés :

Un cadre de vie durable

- Appui à l'art et à la culture comme vecteur de lien social à travers sa diffusion, son partage, sa présence permanente
- Garantie d'un niveau de service dans les domaines de la santé en renforçant les soins de premiers recours, la prise en charge des urgences, le parcours de santé des personnes âgées, la prévention de proximité, l'accès à la télémédecine
- Amélioration de l'accès au service, par la politique de transport mais également par l'information et l'accompagnement pédagogique à l'usage
- Développement de la fonctionnalité des Bourgs-Centres en matière de commerces, services et d'accessibilité afin de disposer de relais majeurs à disposition de l'ensemble des communes et populations
- Développement d'une politique d'accueil et d'attractivité spécifique en direction des jeunes (jeunes à garder/à faire venir), mais aussi jeunes entrepreneurs, jeunes actifs
- Développement de l'infrastructure numérique en ce saisissant des opportunités offertes par l'amélioration du réseau numérique : télétravail, médiation et formation aux outils & usages, services publics connectés, formation à distance

- Intégration sociale des publics en difficulté : séniors et perte d'autonomie, personnes éloignées de l'emploi, insertion
- Diversification de la structure du parc de logements afin de répondre à l'ensemble du parcours résidentiel de la population et poursuivre les démarches engagées en faveur de l'amélioration et de l'adaptation du parc de logement
- Réflexion sur un cadre de vie plus propice au lien social : qualité des espaces publics, monde associatif, événements sur le territoire
- Orientation ciblée sur des actions dédiées au seul quartier «politique de la ville» du territoire afin de valoriser la situation sociale de celui-ci.

Un territoire dynamique et attractif

- Maintien, voire renforcement du dynamisme des activités économiques de proximité, en y incluant quatre grandes familles : commerces, services, santé, associatif
- Affirmation d'un territoire d'excursionisme et de tourisme à travers des axes forts: "Slow tourisme », Sports et Pleine Nature", "Culture & Patrimoine", "Bien être/santé", "Agritourisme", "Itinérance (cyclo, fluvial ...)
- Renforcement d'une culture de l'innovation sur le territoire (technologique, sociale, sociétale, environnementale) en initiant et soutenant des projets d'expérimentation
- Accompagnement de la transition du monde agricole : adaptation au climat, innovation, diversification, installation de jeunes agriculteurs, reprises d'exploitations
- Valorisation, animation des filières identitaires : ressources naturelles (Marbre, Bois, Plantes), Thermalisme, Sport & Activités de Pleines Nature, Viticulture & Oenotourisme
- Réflexion sur les paysages, la culture & le patrimoine comme vecteur touristique, mais aussi comme vecteur d'attractivité démographique
- Développement et structuration d'une offre d'immobilier d'entreprises (tiers lieux, locaux artisanaux) couplée à un accompagnement personnalisé de TPE
- Travail sur les thématiques de l'emploi (besoins en compétences, formation) et de l'insertion sur le territoire
- Mobilisation du potentiel d'emplois locaux et d'innovation sur la thématique des énergies renouvelables.

Un territoire résilient

- Structuration d'une offre de mobilités actives du quotidien sur les parties du territoire ou cela est possible
- Anticipation sur la gestion de l'eau et mise en adéquation des projections de développement du territoire et la capacité de la ressource
- Renforcement de la politique de réduction de la consommation d'énergie (sujet transversal avec l'habitat, le transport, le tourisme durable)
- Valorisation des itinéraires de loisirs pour s'inscrire en cohérence dans une politique de tourisme et transition écologique
- Accompagnement des actions relatives à l'Économie circulaire
- Valorisation des espaces naturels, agricoles et forestiers par leur gestion cohérente mais également par l'image que cela véhicule (éducation, sensibilisation et marketing territorial)
- Maîtrise de la croissance démographique et urbaine afin de garantir une consommation d'espaces naturels et agricoles cohérente avec l'identité souhaitée du territoire, mais également la qualité architecturale et patrimoniale de celui-ci
- Production d'énergie renouvelable dans un cadre harmonieux d'acceptation sociale.

Stratégie de territoire retenue pour répondre aux besoins sur la période du programme 2021-2027

L'ambition territoriale dans le cadre de la stratégie retenue

→ Un cadre de vie durable

Le périmètre du Pays Haut Languedoc et Vignobles est constitué majoritairement de communes rurales (plus de la moitié des communes ont moins de 500 habitants et représentent moins de 20 % de la population totale du Pays), une part importante de la population se retrouve en déficit de services à la population (services publics ou activités de services). La tendance globale (évolution structurelle) de vieillissement de la population et d'augmentation des populations précaires génère des difficultés en la matière. Ces évolutions structurelles ont également une incidence sur le parc de logements et la capacité de nos populations à entretenir et rénover l'habitat ancien, parfois dégradé, de nos centres-villes. La cohésion sociale s'inscrit ainsi au centre des préoccupations.

Bâtir un cadre de vie durable, faisant face à l'évolution de la demande et des besoins relatifs au logement nous apparaît être une priorité. Il s'agit d'accompagner la rénovation du bâti existant et de lutter contre la précarité énergétique. Ce travail, en synergie avec l'amélioration énergétique inscrite ci-avant, doit permettre à nos villes et villages d'offrir des logements adaptés aux aspirations et aux besoins des populations et ainsi limiter la vacance bien présente. Avec 11,3 % de logements vacants, catégorie qui touche principalement les logements centraux, il est nécessaire d'être en mouvement sur le sujet. Les situations régionale et départementale en la matière sont respectivement de 8,4 % et 7,3 % de taux de vacance en 2018.

Indéniablement, notre territoire se doit ensuite d'assurer la qualité et l'accessibilité de nos habitants à une offre de service. L'analyse des « regards statistiques sur les dimensions du bien-être en Occitanie » permet de mettre en exergue un niveau d'accès moyen à faible pour trois de nos quatre bassins de vie vécus présents à l'échelle du territoire du Pays. Le bassin de vie vécu du Haut-Languedoc se positionne même en avant-dernière place du classement à l'échelle de la Région.

Aussi, rappelons que l'indice de vieillissement du territoire suit la dynamique nationale. Les enjeux de ce vieillissement doivent être anticipés, aussi bien en matière de logements que de services à la population. L'augmentation de la population précaire se traduit notamment par un taux de pauvreté (seuil à 60 % du revenu médian) qui s'élève à 19%, légèrement inférieur au taux du département (19,7 % en 2021) mais sensiblement supérieur à la donnée nationale. Ces données nous confortent dans la nécessité de mener une politique d'action et de cohésion sociale ambitieuse.

Cette dernière passe ensuite par la création de lien social, le développement de ce qui fait « société ». Le territoire du Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles est un des derniers territoires ruraux du département de l'Hérault. Son histoire locale décèle une richesse infinie qu'il est important de connaître et de transmettre. L'affirmation de l'identité culturelle du territoire passe par une production artistique diversifiée qui devra faire écho à l'identité patrimoniale des communes et territoires qui composent le Pays. La sensibilisation des populations (touristiques, nouvellement arrivées sur le territoire), à travers des thèmes porteurs de sens pour nous, doit permettre de perpétuer notre identité, de la transmettre aux générations futures et de la faire connaître auprès du plus grand nombre.

Outre l'aspect culturel, une attention particulière devra être portée en direction de la jeunesse.

Également, la politique de santé nous anime au quotidien et le contexte social de notre territoire oblige à nous préoccuper fortement de cette thématique. En effet, sans être alarmiste, notons que « l'accessibilité potentielle localisée (APL) aux médecins généralistes » est légèrement inférieure à la moyenne nationale avec 3,6 consultations par an contre 3,9 en France. Les données en matière d'accessibilité aux soins (temps d'accès et type de service) démontrent une forte disparité territoriale qu'il est nécessaire de gommer progressivement.

Le territoire a connu un fort exode rural des années 30 au début des années 70, avec une perte de près de 35 % de population (passant de 95 000 à 65 000 habitants). Puis, s'en est suivie une période de 30 ans de stagnation jusqu'au début des années 2000, date à laquelle la population s'est accrue de nouveau pour dépasser les 80 000 habitants à ce jour.

Au-delà du chiffre global, il est intéressant de regarder les profils par âge et leur évolution. Ainsi, à l'instar des moyennes nationales, la part des 15-29 ans chute depuis les années 90, et celle des plus de 30 ans tend à augmenter. Notons que, cette part des « séniors » est, depuis le milieu du XX^{ème} siècle, supérieure de plus de 25 à 30 % à la moyenne nationale.

Un territoire dynamique et attractif

Le projet territorial prévoit de renforcer les actions en matière d'attractivité territoriale, pour éviter un déclin démographique, pour enclencher des dynamiques entrepreneuriales, ainsi que pour accompagner les revitalisations de Centres-Bourgs.

La politique d'attractivité consiste à proposer une offre territoriale qui répond aux besoins des grandes catégories d'acteurs, en vue de les attirer, de les faire rester, de leur donner envie de revenir. Plusieurs « cibles » sont concernées : les entreprises, les touristes, les habitants, les profils à recruter etc... Notons qu'il est possible d'affiner ces cibles : par exemple, la cible « jeunes » (jeunes scolarisés, jeunes actifs) est particulièrement ressortie des travaux menés lors de l'élaboration du diagnostic du territoire et de la concertation citoyenne associée. Certaines cibles sont très souvent reliées : par exemple, attirer un médecin nécessite de travailler sur des opportunités professionnelles et sur des opportunités de vie sur le territoire.

L'économie du territoire repose sur près de 6 000 établissements, repartis sur les principaux bourgs, et intensifiant leur présence près des axes routiers et de l'agglomération biterroise. Le tissu économique est marqué par la présence de nombreuses entreprises de moins de 10 salariés, et 78 % d'entreprises n'ont pas de salariés. Si ce tissu tend à se renouveler, le taux de création d'entreprises reste modéré, inférieur à la moyenne régionale.

Les acteurs économiques du territoire (entreprises, administrations, associations, mais aussi établissements scolaires) offrent près de 20 250 emplois, avec des effets de polarisation sur Bédarieux, Lamalou-les-Bains ou encore Saint-Pons-de-Thomières. Chiffre inquiétant, l'indice de concentration d'emplois diminue : pour 100 actifs habitant sur le territoire, seulement 70 y travaillent, ce qui signifie qu'un tiers des actifs quitte le territoire pour aller travailler. Et cette tendance s'accroît depuis le début des années 2000.

Les dynamiques de créations d'entreprises ou d'emplois restent relativement atones au global (tous secteurs confondus). Notons cependant que des activités comme le commerce ou l'emploi associatif se développent, à l'instar du secteur de la construction et de l'immobilier qui déclinent.

L'agriculture représente près de 6 % des emplois (contre 2,6 % en région). Avec plus de 1 100 emplois équivalents temps plein, c'est un secteur qui pèse toujours dans l'économie locale. Faisant face à des enjeux de déprise agricole, de changement climatique, le secteur est en mutation depuis de nombreuses années.

Le tourisme est aussi une filière importante, sur territoire aux multiples destinations : oenotourisme, patrimoine, thermalisme, activités de pleine nature, fluvial.

Un constat fort, valable pour la très grande majorité du tissu économique, est le rôle que jouent les ressources naturelles et patrimoniales dans l'économie du territoire. Les grandes filières touristiques, économiques et alimentaires s'appuient toutes sur la valorisation de ces ressources et cette orientation consiste à poursuivre ses efforts, tout en assurant une valorisation à impacts positifs pour l'environnement.

Par ailleurs, afin d'amplifier les projets à fort impact (social, économique, environnemental), de diversifier et de dynamiser l'économie locale, un travail particulier permettra d'accentuer les dynamiques d'innovation.

Le cadre de vie est un thème fort et partagé par l'ensemble des communes et communautés de communes qui composent le territoire du Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Il croise des enjeux du quotidien pour les habitants (logement, déplacement) avec des enjeux environnementaux stratégiques à l'échelle du territoire (eau et déchets).

Un territoire résilient

En termes de politiques énergétiques et écologiques le territoire est également engagé dans une volonté d'apporter des solutions diversifiées et plus durables aux besoins de mobilité. Nos habitants sont trop dépendants de la voiture individuelle. A titre d'exemple, les flux domicile-travail se font pour 82,8 % en voiture sur notre territoire contre 70,5 % à l'échelle nationale.

Pour cela, les communautés de communes ont impulsé une dynamique ambitieuse à travers la stratégie TEPOS « Territoire à Énergie Positive ». Ainsi, les acteurs du territoire sont accompagnés dans l'émergence des projets permettant de réduire la consommation d'énergie territoriale et de développer les énergies renouvelables tout en veillant à l'intégration des enjeux environnementaux et paysagers locaux.

Enfin, le développement durable de notre territoire doit trouver écho dans la gestion de notre ressource en eau mais également dans une gestion optimisée des déchets produits par l'activité de l'Homme. Les études et données de 2017 donnent un déficit net d'étiage d'environ 85 000 m³ sur l'Orb, 46 000 m³ sur la Mare, 323 000 m³ sur le Jaur et 479 000 m³ sur le Vernazobres (cf SAGE Orb-Libron). Le sujet de la ressource en eau (capacité d'exhaure) concerne un grand nombre de nos communes et intercommunalités.

Concernant les déchets, il est important d'engager des actions afin de participer à l'effort que doit effectuer le département de l'Hérault pour baisser sa production de Déchets Ménagers et Assimilés dont le chiffre, en 2017, est supérieur à la moyenne régionale (667 kg/hab/an contre 620 à l'échelle de l'Occitanie).

Tableau synoptique stratégique

Enjeu 1 - Un cadre de vie durable	Objectif Stratégique 1 : développer un habitat contribuant au bien-être des habitants	Mesure Opérationnelle 1.1 : amélioration de l'habitat privé Mesure Opérationnelle 1.2 : valorisation des centres anciens
	Objectif Stratégique 2 : faire société, créer du lien social	Mesure Opérationnelle 2.1 : déployer une stratégie d'offre et de prise en charge en direction de la jeunesse Mesure Opérationnelle 2.2 : renforcer la médiation sociale, culturelle avec les citoyens
	Objectif Stratégique 3 : vivre en bonne santé	Mesure Opérationnelle 3.1 : améliorer la prise en charge médicale tout public, tout parcours
	Objectif Stratégique 4 : favoriser l'inclusion et l'insertion sociale	Mesure Opérationnelle 4.1 : renforcer les politiques contractuelles à destination des quartiers prioritaires ou en difficultés
Enjeu 2 – Un territoire dynamique et attractif	Objectif Stratégique 1 : faire émerger et soutenir des projets économiques structurants	Mesure Opérationnelle 1.1 : soutenir les filières économiques locales Mesure Opérationnelle 1.2 : construire les conditions d'un développement économique durable tout en accompagnant le maintien des entreprises locales
	Objectif Stratégique 2 : accompagner les filières agricoles et l'organisation d'un système alimentaire plus local et durable	Mesure Opérationnelle 2.1 : accompagner la transition du monde agricole Mesure Opérationnelle 2.2 : contribuer au développement d'une alimentation saine, de qualité et locale
	Objectif Stratégique 3 : valoriser les patrimoines culturels et naturels	Mesure Opérationnelle 3.1 : connaître, sauvegarder, promouvoir et animer les patrimoines
	Objectif Stratégique 4 : mener une démarche d'attractivité globale autour des services et thèmes forts du territoire	Mesure Opérationnelle 4.1 : favoriser l'attractivité du territoire par des outils et services dédiés Mesure Opérationnelle 4.2 : consolider, développer et promouvoir le thermalisme, l'offre touristique, sportive et de loisirs
Enjeu 3 – Un territoire résilient	Objectif Stratégique 1 : développer la connaissance des enjeux environnementaux et climatiques	Mesure Opérationnelle 1.1 : informer, sensibiliser et mobiliser sur les enjeux environnementaux et climatiques
	Objectif Stratégique 2 : atténuer le changement climatique	Mesure Opérationnelle 2.1 : être exemplaire en matière de politique énergétique Mesure Opérationnelle 2.2 : diversifier les solutions de mobilité et décarboner une partie des déplacements sur le territoire
	Objectif Stratégique 3 : réduire la vulnérabilité du territoire	Mesure Opérationnelle 3.1 : anticiper la gestion de l'eau et la préservation des ressources naturelles Mesure Opérationnelle 3.2 : anticiper la gestion des déchets et l'impact environnemental des pollutions

Contribution de la stratégie à l'objectif de rééquilibrage du territoire régional

Notre stratégie de territoire permet de répondre aux enjeux des territoires ruraux de manière collective, avec une mutualisation des moyens et de l'ingénierie. Ces axes stratégiques participent chacun au rééquilibrage du territoire régional plus particulièrement au travers des objectifs opérationnels suivants :

Enjeu 1 : Un cadre de vie durable

- Développer un habitat contribuant au bien être des habitants
- Vivre en bonne santé.

Enjeu 2 : Un territoire dynamique et attractif

- Mener une démarche d'attractivité globale autour des services et des thèmes forts du territoire.

Enjeu 3 : Un territoire résilient

- Atténuer le changement climatique.

Ce rééquilibrage s'opère à deux niveaux :

- Entre les collectivités du Pays pour assurer un développement harmonieux et le plus homogène possible
- Avec les territoires voisins en particulier de Béziers dont la croissance et le développement sont vecteurs d'opportunités tout autant que de menaces pour le dynamisme et le cadre de vie du territoire

Le rééquilibrage interne du territoire :

La stratégie du territoire vise à un développement équilibré des quatre EPCI du territoire à travers des investissements structurants répartis équitablement. Elle vise à consolider les objectifs des projets de territoires intercommunaux, en leur offrant un cadre d'action commun construit autour d'une vision partagée de l'avenir. Cette réflexion doit permettre de répondre aux enjeux d'accueil des populations et des activités en proposant un modèle plus vertueux, moins consommateurs d'espaces, et qui préserve les atouts de notre territoire.

La stratégie territoriale étant supra communautaire, elle permet notamment en matière d'habitat, de services, de santé ou encore de mobilité de veiller à la complémentarité des projets et partant à l'équilibre territorial.

Le Pays porte ainsi plusieurs démarches collectives visant un développement équilibré entre les communautés de communes :

- TEPOS
- Pôle de pleine nature « Montagnes du Caroux »
- Contrat Local de Santé
- Projet Alimentaire Territorial
- Pays d'art et d'histoire
- Vignobles et Découvertes « Minervoises, Saint-Chinian, Faugères et Haut Languedoc »
- Opération Grand Site « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian ».

Par ailleurs, le Pays accompagne, dans un esprit de cohérence et de complémentarité les démarches Bourgs-Centres.

La présence de Bourgs-Centres dynamiques et attractifs est en effet un gage de qualité de vie, de cohésion sociale et de développement économique. Ils constituent des pôles essentiels à l'attractivité de leur bassin de vie et participent à l'équilibre des territoires. Ils doivent répondre aux attentes des populations dans les domaines des services aux publics, de l'habitat, de la petite enfance, de la jeunesse, de la santé, de l'accès aux

communes, des équipements culturels, de loisirs, sportifs... Pour conforter leur développement économique, ils apportent également des réponses adaptées aux nouveaux besoins des entreprises, notamment en termes de qualité des infrastructures d'accueil et de services.

Dès 2017, dans le cadre de la politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines. Près de 450 contrats Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021 dont 6 sur le territoire du Pays Haut Languedoc et Vignobles avec les communes suivantes : Bédarieux, Olonzac, Capestang, Magalas, Murviel-les-Béziers et Roujan.

Pour 2022-2028, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales. Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie et amplifiée durant cette période 2022-2028. Les contrats validés feront l'objet d'avenants, d'autres communes pourront se positionner sur cette deuxième génération des Contrats Bourgs-Centres Occitanie ; celle nouvelle génération s'appuie d'ailleurs sur les acquis des Projets de développement et de valorisation mis en œuvre au cours de la première génération 2018-2021. Cette nouvelle politique inscrite dans le Contrat entre la Région et le Pays vise donc à accompagner les Bourgs-Centres dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet global de valorisation et de développement. Le Pays apporte son appui en ingénierie pour mettre en œuvre cette politique localement par l'accompagnement des projets sur le territoire. Cinq communes sont à ce jour positionnées sur la deuxième génération des Contrats Bourgs-Centres Occitanie 2022-2028 et sont en cours d'élaboration et/ou de validation : Lamalou-les-Bains, Cessenon-sur-Orb, Saint-Chinian, Saint-Pons-de-Thomières, Puisserguier.

La transition énergétique et écologique est une thématique qui ne peut pas s'appréhender à une échelle trop petite. Des moyens de mutualisation ont été mis en œuvre afin que les EPCI puissent élaborer des Plans Climat Air Énergie Territoriaux. De plus en adéquation avec ses objectifs et la volonté de devenir une destination touristique de découverte et de proximité, le développement des mobilités douces et actives seront privilégiées pour renforcer les liens entre communes rurales et bourg centre, et le recours et l'accès aux transports en communs sera encouragé. En tant qu'Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM), la Région Occitanie a d'ailleurs défini le périmètre du Pays Haut Languedoc et Vignobles au sein d'un même bassin de mobilité. Afin de contribuer à l'élaboration du futur Contrat Opérationnel de Mobilité, les quatre EPCI ont désigné le Pays Haut Languedoc et Vignobles comme référent local pour mener ces travaux et réflexions.

Enfin, certaines filières économiques ont un rôle majeur pour l'équilibre interne du territoire.

L'agriculture, par exemple, reste un moteur économique, en plus d'être un vecteur identitaire et un marqueur paysager important. Toutefois, l'économie agricole est soumise à des mutations profondes, très fortement impactées par des facteurs exogènes au territoire. Il est aujourd'hui vital, pour sa pérennisation de renforcer les leviers internes au territoire qui doivent jouer un rôle d'amortisseur important à ces crises extérieures. Les circuits de production, de transformation, de conditionnement, de distribution et de commercialisation de proximité, à l'échelle du Pays seront encouragés.

Un plan de rééquilibrage territorial ne doit pas s'accompagner d'une aggravation de notre empreinte environnementale. Cela suppose aussi que le territoire soit en mesure de redéfinir un modèle de développement, moins consommateur d'espaces et de ressources et s'engage de manière plus résolue dans la transition écologique et énergétique pour en faire un vecteur de développement local.

Le rééquilibrage avec les territoires voisins :

Le rééquilibrage avec les territoires voisins s'engage sur deux niveaux :

D'une part, afin de maintenir et renforcer son attractivité face à l'agglomération de Béziers voir de Narbonne, Carcassonne ou Montpellier, notre territoire doit renforcer sa dimension d'accueil c'est-à-dire être en mesure d'assurer un niveau de service élevé, tant sur le plan capacitaire que qualitatif. Renforcer l'offre de soin, l'accueil petite enfance/enfance/jeunesse, l'accès aux services publics, aux sports et à la culture font donc partie des objectifs directs de rééquilibrage. L'attention particulière portée par notre projet de territoire à la rénovation de l'habitat et au cadre de vie en général contribue aussi à renforcer notre attractivité et donc au rééquilibrage avec les territoires urbains voisins.

D'autre part, le territoire est engagé dans plusieurs démarches de coopération/collaboration avec les territoires proches :

- Autour de la valorisation du Canal du Midi : dans le cadre de deux accords de coopération Leader, des actions collectives de promotion et de valorisation du Canal du midi ont été conduites entre 2014 et 2021. Quatre territoires étaient concernés : le Gal Est Audois, le Gal du Carcassonnais, le Gal du Lauragais et celui du Pays Haut Languedoc et Vignobles. Deux communautés de communes participent à ces travaux : Sud Hérault et du Minervois au Caroux
- Projet de la Veloccitanie (V84) permettant de relier Béziers, Bédarieux, Mazamet, Castres et le seuil de Naurouze. Porté par un comité d'itinéraire comprenant quatre départements (Hérault, Aude, Tarn, Haute Garonne), ce projet est animé par le PNR du Haut-Languedoc. Trois communautés de communes participent à ces travaux : du Minervois au Caroux, Grand Orb et Les Avant-Monts
- Pôle de pleine nature « Montagnes du Caroux » : engagé depuis 2017 autour du développement de l'offre touristique de nature mais aussi de la pratique d'activités par les habitants, cette démarche s'élargit aujourd'hui à six communes hors périmètre du Pays Haut Languedoc et Vignobles pour une meilleure cohérence géographique. Deux communautés de communes participent à ces travaux : Grand Orb et du Minervois au Caroux
- La ligne ferroviaire Béziers-Neussargues : depuis 2019, la mission DDTE du Pays anime un groupe de travail sur le développement de la ligne ferroviaire en lien avec le Comité Pluraliste et la Région Occitanie avec comme objectifs d'augmenter l'offre ferroviaire sur l'axe Béziers-Neussargues avec un développement sur l'ensemble de la ligne et un renforcement en périphérie de Béziers et d'aménager l'intermodalité à travers une réflexion sur l'articulation de l'offre BUS/TER. Une coopération Leader avec l'ensemble des territoires concernés par cette ligne est en cours d'élaboration. Deux communautés de communes participent à ces travaux : Grand Orb et Les Avant-Monts
- Quatre territoires labellisés "Vignobles et découvertes" (Languedoc, Cœur d'Hérault / Minervois, Saint-Chinian, Faugères et Haut-Languedoc / Vignobles de Vidourle Camargue / La Route des vins de Bordeaux en Entre-deux-Mers) se sont engagés ensemble dans une coopération afin de créer un sac à dos, "le Comporte", un outil ludique à destination des familles pour accompagner la découverte des vignobles.

Articulation de la stratégie du territoire avec les objectifs du programme opérationnel <https://www.europe-en-occitanie.eu/> et de la priorité 5

Priorités FEDER	Axes stratégiques du projet du territoire du Pays Haut Languedoc et vignobles	Commentaires
OS1 Une Europe plus intelligente : transformation économique innovante et intelligente	Enjeu 2 : Un territoire dynamique et attractif Objectif stratégique 1 : Faire émerger et soutenir des projets économiques et structurants	Il s'agit par exemple de développer des espaces multifonctions et mutualisés de type tiers lieux, coworking, bureau d'affaires, d'informer et soutenir les entreprises pour la mise en œuvre de démarches innovantes d'écoconception ou d'écologie industrielle.
OS2 Une Europe plus verte : transition énergétique, économie circulaire, changements climatiques et gestion du risque	Enjeu 1 : Un cadre de vie durable Objectif stratégique 1 : développer un habitat contribuant au bien être des habitants	Les efforts des partenaires en la matière doivent converger afin de lutter contre la précarité énergétique afin de réduire la facture énergétique et favoriser la sobriété et efficacité énergétique.
	Enjeu 2 : Un territoire dynamique et attractif Objectif stratégique 2 : accompagner les filières agricoles et l'organisation d'un système plus local et durable	Notre projet doit permettre d'atteindre les objectifs suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Expérimenter et développer des systèmes et des filières de production • Créer un environnement/écosystème favorable au renforcement de la qualité des productions agricoles et de la compétitivité des filières • Poursuivre l'adaptation agricole face aux enjeux environnementaux, climatiques et économique.
	Enjeu 3 : Un territoire résilient Objectif stratégique 1 : Développer la connaissance des enjeux environnementaux et climatiques Objectif stratégique 2 : atténuer le changement climatique Objectif stratégique 3 : Réduire la vulnérabilité du territoire	Dans une perspective d'accompagnement d'un processus de changement, il s'agit de mieux connaître les impacts du dérèglement climatique et de la transition écologique et énergétique sur les activités du territoire et de mobiliser et de sensibiliser les acteurs du territoire pour qu'ils engagent des actions d'adaptation en toute connaissance de cause. Notre projet s'attache aussi à : <ul style="list-style-type: none"> • Réduire la facture énergétique territoriale et lutter contre la précarité énergétique en favorisant la sobriété et l'efficacité énergétique • Faire accroître la production d'EnR • Accompagner les initiatives publiques et privés locales et plus spécifiquement celles contribuant à gouvernance locale des projets par l'implication des citoyens • Anticiper la gestion de l'eau, des déchets et la préservation des ressources naturelles.
OS3 Une Europe plus connectée : mobilité et connectivité des TIC	Enjeu 1 : Un cadre de vie durable Objectif stratégique 3 : Vivre en bonne santé	Dans le cadre du Contrat Local de Santé, il s'agit de poursuivre, entretenir et développer la dynamique d'accès aux soins en accompagnant le développement d'activité de télémédecine.
	Enjeu 3 : Un territoire résilient Objectif stratégique 2 : Atténuer le changement climatique	Les actions, d'ores et déjà engagées en matière de renouvellement de nos parcs de véhicules publics, ainsi que l'équipement du territoire avec des bornes de recharge, seront prolongées et dynamisées.

		<p>Mais il s'agira aussi de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser les mobilités douces, partagées, inclusives et collectives, en renforçant les infrastructures, en améliorant l'offre globale de mobilité • Favoriser le développement d'offres touristiques décarbonées • Accompagner la transition énergétique de la flotte de véhicule, par un renouvellement progressif et tourné vers un parc automobile plus « vert » • Encourager le développement des services de sobriété des déplacements et de démobilité, en soutenant les politiques transversales qui limitent et/ou évitent les déplacements • Accompagner le changement de comportement et le développement de service de conseil et d'information à destination de la population.
<p>OS4 Former et accompagner pour favoriser le parcours vers l'emploi et la création d'activité (FSE+)</p>	<p>Enjeu2 : Un territoire dynamique et attractif Objectif stratégique 1 : Faire émerger et soutenir des projets économiques et structurants</p>	<p>Dans le cadre du processus d'accompagnement engagé, l'objectif est de poursuivre l'expérimentation et le développement des filières de productions locales. Il s'agit donc de créer un environnement/écosystème favorable au renforcement de la compétitivité de ces filières et entreprises. Par ailleurs, dans le contexte de crises récurrentes que le monde traverse, l'objectif est également de soutenir les entreprises afin qu'elles s'adaptent aux changements climatiques, aux mutations de l'environnement économique et à la montée en puissance de l'économie numérique. Dans ce contexte, il est essentiel de moderniser et renouveler des secteurs d'activités dans un objectif de préservation de l'emploi.</p>

OS 5 Promouvoir le rééquilibrage territorial en réduisant les disparités et en favorisant les ressources (FEDER)	Axes stratégiques du projet	Commentaires
Amélioration du cadre de vie des habitants (social, culturel, économique...)	<p>Enjeu 1 : Un cadre de vie durable Objectif stratégique 1 : développer un habitat contribuant au bien être des habitants Objectif stratégique 2 : Faire société, créer du lien social Objectif stratégique 4 : favoriser l'inclusion et l'insertion sociale</p>	<p>Les efforts des partenaires en la matière doivent converger afin de lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique afin de réduire la facture énergétique et favoriser la sobriété et efficacité énergétique, développer le parc locatif avec la mobilisation des logements vacants et adapter des logements aux personnes en perte d'autonomie. Il convient aussi de conjuguer les actions privées et publiques en faveur de la rénovation des centres anciens. Notre projet vise aussi à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Permettre aux habitants du territoire de disposer de l'ensemble des services dont ils ont besoins au quotidien y compris les jeunes. • Rendre le numérique accessible à tous et développer des e-services utiles à la population. • Renforcer la médiation culturelle, sociale, citoyenne. • Structurer l'offre en équipements culturels.
	<p>Enjeu 2 : Un territoire dynamique et attractif Objectif stratégique 3 : Valoriser les patrimoines culturels et naturels</p>	<p>Le projet de territoire doit permettre d'atteindre les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir la connaissance et la recherche appliquée, à travers l'accueil de chercheurs, • Développer la sensibilisation au patrimoine à travers une politique de médiation, une politique des publics (différenciés), • Sensibiliser les usagers aux enjeux de préservation et de gestion des sites et espaces naturels et patrimoniaux (habitants, professionnels, jeune public, visiteurs), • Former et professionnaliser les acteurs du territoire mobilisés dans la sauvegarde, la valorisation patrimoniale, • Sauvegarder, gérer et préserver les patrimoines culturels, naturels et paysagers, • Valoriser, dynamiser, mettre en scène et promouvoir les sites patrimoniaux culturels, naturels et paysagers, • Favoriser l'attractivité du territoire, • Conserver un cadre de vie attractif pour les populations.
	<p>Enjeu 3 : Un territoire résilient Objectif stratégique 2 : Atténuer le changement climatique</p>	<p>Il est important de préciser que l'amélioration des mobilités va générer des leviers favorables à plusieurs axes du projet stratégique porté par le territoire : loisirs, tourisme, santé, accès aux services, accès à l'emploi et participe donc à l'amélioration du cadre de vie. L'évolution des pratiques passe par des actions engagées et concrètes relatives aux transports en commun ferroviaire et routier, au partage des véhicules (autopartage, covoiturage, auto-stop) et aux modes actifs (maillage du réseau cyclable du territoire et piétonnisation en centre-bourg).</p>
Amélioration de l'accès aux soins médicaux	<p>Enjeu 1 : Un cadre de vie durable Objectif stratégique 3 : Vivre en bonne santé</p>	<p>Il s'agit alors de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre, entretenir et développer la dynamique d'accès aux soins primaires par un soutien aux professionnels • Travailler sur l'attractivité médicale afin de favoriser l'installation de nouveaux médecins • Poursuivre, entretenir et développer les dispositifs d'accès aux soins d'urgence • Veiller à un maillage équilibré du territoire en termes d'accès aux soins.

Développement du logement à destination des populations fragiles et marginalisées	<p>Enjeu 1 : Un cadre de vie durable</p> <p>Objectif stratégique 1 : développer un habitat contribuant au bien être des habitants</p>	<p>Les efforts des partenaires en la matière doivent converger afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre l'habitat indigne • Lutter contre la précarité énergétique afin de réduire la facture énergétique et favoriser la sobriété et efficacité énergétique • Développer le parc locatif avec la mobilisation des logements vacants • Adapter des logements aux personnes en perte d'autonomie.
Développement des équipements culturels, touristiques et de loisir pour tous	<p>Enjeu 1 : Un cadre de vie durable</p> <p>Objectif stratégique 2 : Faire société, créer du lien social</p>	<p>Notre projet vise aussi à renforcer la médiation culturelle, sociale, citoyenne afin d'œuvrer à l'épanouissement personnel à travers la pratique artistique, et offrir une culture de qualité accessible à tous et à structurer l'offre en équipements culturels, avec pour objectif principal d'amener la culture de qualité au plus proche des habitants en priorité sur les secteurs en déficit et leur offrir des conditions d'accès abordables financièrement.</p>
	<p>Enjeu 2 : Un territoire dynamique et attractif</p> <p>Objectif stratégique 4 : mener une démarche d'attractivité globale autour des services et thèmes forts du territoire</p>	<p>Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Consolider, développer et structurer le thermalisme et autres offres touristiques, sportives et de loisirs • Améliorer l'accueil • Adapter l'offre touristiques et de loisirs aux enjeux environnementaux et climatiques • Optimiser l'organisation et l'animation du projet touristique • Accompagner les projets touristiques et de loisirs innovants • Valoriser les atouts du territoire par la promotion et la mise en marché de l'offre touristique et ainsi développer la notoriété et l'attractivité du territoire.
Moderniser et créer des centres de formations (IFS/IFAS/VUE/CFA)		

Articulation avec des projets/stratégies portés par des acteurs dépassant le périmètre de l'ATI (État, Région, Départements, Agences...)

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles a signé un Contrat de Relance et de Transition Écologique avec l'État sur la base de cette même stratégie en décembre 2021.

Un contrat Territorial Occitanie entre le Pays et la Région est en cours de renouvellement.

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles est en train de préparer sa candidature Leader pour la programmation 2023/2027.

- Les besoins et potentialités du territoire identifiés relèvent d'une part de l'attractivité du cadre de vie et donc des conditions d'un accueil démographique, d'un maintien et d'un développement des activités économiques. D'autre part, le Pays bénéficie d'un environnement et des paysages préservés qui renforcent l'attractivité touristique entraînant une forte économie présentielle. LEADER sera en totale complémentarité avec l'ATI/FEDER en abordant la thématique de la vitalité et l'attractivité du territoire.

Six contrats Bourgs-Centres Occitanie ont déjà été votés sur le territoire entre 2018 et 2021 et cinq communes sont à ce jour positionnées sur la deuxième génération des contrats Bourgs-Centres Occitanie 2022-2028 et sont en cours d'élaboration et/ou de validation.

3- DESCRIPTION DU PARTENARIAT ET GOUVERNANCE

Justifier du caractère concerté de l'approche territoriale intégrée (participation des acteurs du territoire à la définition de la stratégie, participation à la candidature ATI et à la gouvernance)

Le Pays, chef de file, s'est créé en 2005. Il est organisé sous forme de Syndicat mixte ouvert, dont les membres statutaires sont les quatre Communautés de communes et le Conseil départemental de l'Hérault.

Le Comité syndical du Syndicat mixte du Pays est l'instance de décision où tous les dossiers sont abordés. Bureau, conférence des présidents de communautés de communes traitent de la stratégie globale.

Les comités de pilotage thématiques assurent un travail d'approfondissement des sujets avec les élus et les représentants de la société civile, membres du Conseil de développement.

En un an, 25 réunions de comités de pilotage, 6 conférences des présidents, 3 réunions de Bureau et 4 comités syndicaux ont eu lieu.

Par ailleurs, l'année 2021 a été un temps de refondation, celui de la réécriture du document-cadre stratégique.

En effet, depuis la création du syndicat mixte, trois documents-cadres stratégiques ont accompagné la politique de la structure

- la charte de territoire, acte fondateur : 2005 ;
- le projet de territoire 2013 demain : 2008-2013 ;
- le projet de territoire « Vivre ensemble au Pays » : 2014-2020.

Des temps de concertation généraux et spécifiques se déroulent depuis plus d'un an permettant d'intégrer l'ensemble des acteurs du territoire en vue de l'écriture du projet de territoire 2022-2028 et des réponses aux appels à manifestation :



Réunion du 13 juillet 2021 à Pierrerue



Réunion du 5 octobre 2021 à Cessenon-sur-Orb



Réunion du 7 septembre 2022 à Murviel-les-Béziers



- **Un temps de concertation** général de juin à octobre 2021 en direction des habitants devant répondre à trois questions sur :
 - « la France, la communauté de communes, le territoire, pour vous, c'est ? »,
 - « sur quoi faut-il miser ? » ;
 - « quels conseils aux élus ? ».

Ces témoignages ont permis de réaliser un film...

- **Un temps de concertation** sur une journée multithématique le 7 septembre 2022 avec des ateliers d'échanges :
 - o Comment construire un avenir lucide et désirable face au dérèglement climatique ?
 - o Quelle agriculture pour demain ?
 - o Comment mieux consommer local ?
 - o Quelle place pour le patrimoine demain ?
 - o Quelles dynamiques pour garantir une attractivité territoriale ?
- **Des temps de concertation** au sein des comités de pilotage et également dans le cadre de l'élaboration du Contrat de Relance et de Transition Écologique.
- **Des temps d'échanges collaboratifs** avec les partenaires (Parc naturel régional du Haut-Languedoc, Agence Régionale de la Santé, Comité Régional du Tourisme, Hérault Tourisme, Chambres consulaires...
- **Des réunions thématiques** avec le monde associatif dans les domaines culturel et patrimonial, environnemental, économique et touristique...
- **Un temps de concertation** avec les communautés de communes
 - o Rencontre avec chaque communauté de communes au sein des bureaux ou des conseils communautaires
 - 4 juillet, CDC Les Avant-Monts
 - 7 juillet, CDC du Minervois au Caroux
 - 13 juillet, CDC Sud Hérault
 - 20 juillet, CDC Grand Orb



Midi Libre du 4 août 2022

Cette dynamique territoriale sur une année - **mobilisation de près de 500 personnes**

- a permis de :

- Rédiger le projet de territoire 2022-2028 ;
- Rédiger le contrat de relance et de transition écologique ;
- Rédiger le contrat territorial Occitanie ;
- Dégager des priorités pour répondre aux fonds européens ATI/Leader portant sur l'attractivité et la vitalité du territoire ;
- Établir une gouvernance ATI/CTO représentant la complémentarité des acteurs publics (CDC, élus régionaux et départementaux, membres de la société civile, techniciens de la région et des CDC et du Pays).

Membres de la gouvernance (membres du CTO, qui constitueront le comité de pilotage de l'ATI) :

Structure	Représentant
1. Conseil régional	Florence BRUTUS, élue
2. Conseil régional	Max ALLIÈS, élu
3. Pays Haut Languedoc et Vignobles	Jean ARCAS, élu
4. Conseil départemental de l'Hérault	Marie-Pierre PONS, élue
5. Conseil départemental de l'Hérault	Kléber MESQUIDA, élu
6. Conseil départemental de l'Hérault	Séverine SAUR, élue
7. Conseil départemental de l'Hérault	Marie PASSIEUX, élue
8. CC Sud Hérault – Conseil régional	Jean-Noël BADENAS, élu
9. CC Les Avant-Monts	Francis BOUTES, élu
10. CC Du Minervois au Caroux	Josian CABROL, élu
11. CC Grand Orb	Pierre MATHIEU, élu
12. CC Du Minervois au Caroux	Yves FRAISSE, élu
13. CC Sud Hérault	Elisabeth DAUZAT, élue
14. CC Les Avant-Monts	Martine GIL, élue
15. CC Grand Orb	Olivier ROUBICHON-OURADOU, élu
16. CC Grand Orb	Christian BIÈS, élu
17. CC Du Minervois au Caroux	Béatrice FALCOU, élue
18. CC Grand Orb	Mariette COMBES, élue
19. CC Grand Orb	Jean-Louis LAFAURIE, élu
20. CC Les Avant-Monts	Daniel GALTIER, élu
21. Conseil de développement	Patric BÉZIAT, société civile
22. CC Grand Orb	Katia FAURE, technicienne
23. CC Les Avant-Monts	Corinne VISSOUZE, technicienne
24. CC Sud Hérault	Christine MURGIA, technicienne
25. CC Du Minervois au Caroux	Vanessa FEDERICO, technicienne
26. Conseil régional FEDER/ATI	Nicolas JORGENSEN, technicien
27. Conseil régional	Timotheé LHOMME, technicien
28. Conseil régional	Cédric CORDIER, technicien
29. Pays Haut Languedoc et Vignobles	Corinne ROGER, technicienne
30. Pays Haut Languedoc et Vignobles	Anne GALIBERT, technicienne
31. Pays Haut Languedoc et Vignobles	Sylvie HERPSON, technicienne
32. Pays Haut Languedoc et Vignobles	Olivia BARTHÉLÉMY, technicienne

4- MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR LE CHEF DE FILE ATI POUR SUIVRE L'APPROCHE TERRITORIALE INTEGRÉE

Ces moyens permettent à l'Autorité de gestion d'apprécier votre capacité à coordonner, piloter, suivre et mener à bien votre approche territoriale intégrée sur la période du Programme Régional 2021-2027.

Moyens humains en charge du pilotage et de l'animation de l'approche territoriale intégrée :

Fonction des personnes affectées au suivi de l'ATI (NOM, prénom)	Fonction	Estimation ETP dédié	Coordonnées (téléphone, adresse mail)
1. ROGER Corinne	DGS	0.10	06 08 31 87 15 corinne.roger@payshlv.com
2.HERPSON Sylvie	Responsable du pôle Développement et attractivité	0.10	06 31 43 93 90 sylvie.herpson@payshlv.com
3.GALIBERT Anne	Responsable du pôle Politique de l'habitat	0.10	06 85 76 16 32 anne.galibert@payshlv.com
4.BARTHÉLÉMY Olivia	Responsable du pôle Cadre de vie durable	0.10	06 35 83 02 54 olivia.barthelemy@payshlv.com
5.BUNOZ Céline	Chargée de mission patrimoine	0.10	06 78 35 98 98 celine.bunoz@payshlv.com
6.HUET Mickaël	Chargé de mission Développement Durable et Transition Énergétique	0.10	06 31 43 97 10 mickael.huet@payshlv.com
7. HAEMMERLÉ Juliane	Chargée de mission Contrat Local de Santé	0.10	06 78 35 99 61 cls@payshlv.com
8.TKACZUK Laurence	Chargée de mission Économie d'entreprises	0.10	06 82 58 33 23 laurence.tkaczuk@payshlv.com
9. MATÉO Jean-Pierre	Chargé des finances	0.10	04 67 38 11 10 jean-pierre.mateo@payshlv.com
10. CALMEL Catherine	Assistante	0.10	04 67 38 11 10 ati@payshlv.com

Personne en charge du suivi du CTO (NOM, prénom, et fonction) : Corinne ROGER, DGS.

→ Joindre un organigramme illustrant le lien fonctionnel des personnes concernées par l'ATI et le CTO en pièce jointe.

Commentaires éventuels :

Un comité technique se réunira en amont des comités de pilotage, afin de préparer les comités et les programmes opérationnels annuels.
Les agents fléchés ATI auront l'animation du fonds FEDER sur les thématiques qu'ils animent sur le territoire.

5- AUTRES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES EUROPÉENNES ET NATIONALES

Actions d'animation, de communication et d'information prévues dans le cadre de l'ATI par le Chef de file pour informer les acteurs du territoire de la démarche et des financements européens.

Le Pays utilisera ses moyens de communication habituels pour informer le territoire de la démarche et des financements européens : site Internet avec page Internet dédiée, réseau sociaux Facebook et Instagram.

L'adresse : ati@payshlv.com permet de communiquer avec les porteurs de projets et de vulgariser la démarche européenne et les fonds dédiés.

Par ailleurs, les comités de pilotage, la conférence des maires, la conférence des Présidents de communautés de communes et le comité syndical sont également des vecteurs essentiels qui seront utilisés pour communiquer.

Actions prévues pour l'accompagnement des maîtres d'ouvrage pour le montage du dossier et le respect des dispositions européennes et des obligations de publicité européenne.

L'équipe technique dédiée à l'ATI a une connaissance fine du montage des dossiers européens. Huit chargés de mission seront aux côtés des porteurs de projets pour les accompagner dans le dépôt des demandes d'aides initiales sur la plateforme idoine. L'équipe précisera d'emblée aux porteurs de projets les points de vigilance quant aux régimes d'aides d'État, d'incitativité de l'aide, de marchés publics, de maintien de l'investissement et les obligations de publicité.

Un lien régulier et nécessaire sera mis en place avec l'autorité de gestion pour le suivi des projets et leur montage.

Vous trouverez le guide de communication ou tout renseignement relatif à l'obligation de publicité sur le site Europe en Occitanie.

MENTIONS LÉGALES :

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à instruire votre dossier de candidature.

Conformément au Règlement général européen n°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données (RGPD) et à la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 modifiée le 29 juin 2018 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification touchant les informations qui vous concernent.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à l'autorité de gestion.

6- OBLIGATIONS ET ATTESTATION DU CANDIDAT CHEF DE FILE ATI

Je soussigné, Jean ARCAS, en qualité du signataire et représentant légal du Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles, candidate à l'appel à manifestation d'intérêts « Approche territoriale intégrée » du Programme Régional Occitanie FEDER-FSE+ 2021-2027.

J'atteste sur l'honneur :

- L'exactitude des renseignements de la candidature,
- Porter cette candidature au titre d'une démarche partenariale avec les membres de la gouvernance.

Une fois ma candidature sélectionnée, je m'engage à :

- Mettre en œuvre la démarche ATI, conformément à la **convention d'association**,
- Assurer la gouvernance dans une démarche partenariale et en respectant le **règlement intérieur du comité de pilotage**,
- Organiser la pré-sélection des opérations de la priorité 5 du PR FEDER-FSE+ 2021-2027, en m'appuyant sur la **fiche de pré-sélection** des opérations.

J'ai pris connaissance des obligations du porteur de projet lors du dépôt d'un dossier et m'engage à les faire respecter en qualité de Chef de file ATI. Ces obligations sont :

- Informer le service instructeur du début d'exécution effective du projet,
- Fournir toute pièce complémentaire jugée utile pour instruire la demande et suivre la réalisation du projet,
- Respecter les engagements de réalisation du projet,
- Informer le service instructeur en cas de modification du projet (ex : période d'exécution, localisation des actions, engagements financiers...) y compris en cas de changement de ma situation (fiscale, sociale...), de ma raison sociale, etc...
- Ne pas apporter de modifications importantes affectant la nature, les objectifs ou les conditions de mise en œuvre du projet, ou d'opérer un changement de propriété du bien cofinancé le cas échéant, ou délocaliser l'activité productive cofinancée le cas échéant en dehors de la zone couverte par le programme,
- Dûment justifier les dépenses pour le paiement de l'aide européenne,
- Tenir une compatibilité séparée, ou utiliser un code comptable adéquat pour tracer les mouvements comptables du projet,
- Réaliser des actions de publicité et respecter la réglementation européenne et nationale en vigueur,
- Me soumettre à tout contrôle technique, administratif, comptable et financier, et communiquer toutes pièces et informations en lien avec le projet.

- Conserver toutes les pièces du dossier jusqu'à la date prévue dans l'acte juridique attributif d'aide, et archiver celui-ci.
- Le non-respect de ces obligations est susceptible de générer un reversement partiel ou total de l'aide européenne.

Fait à Saint-Chinian, le 15 septembre 2022

Cachet et signature du candidat (représentant légal ou délégué)

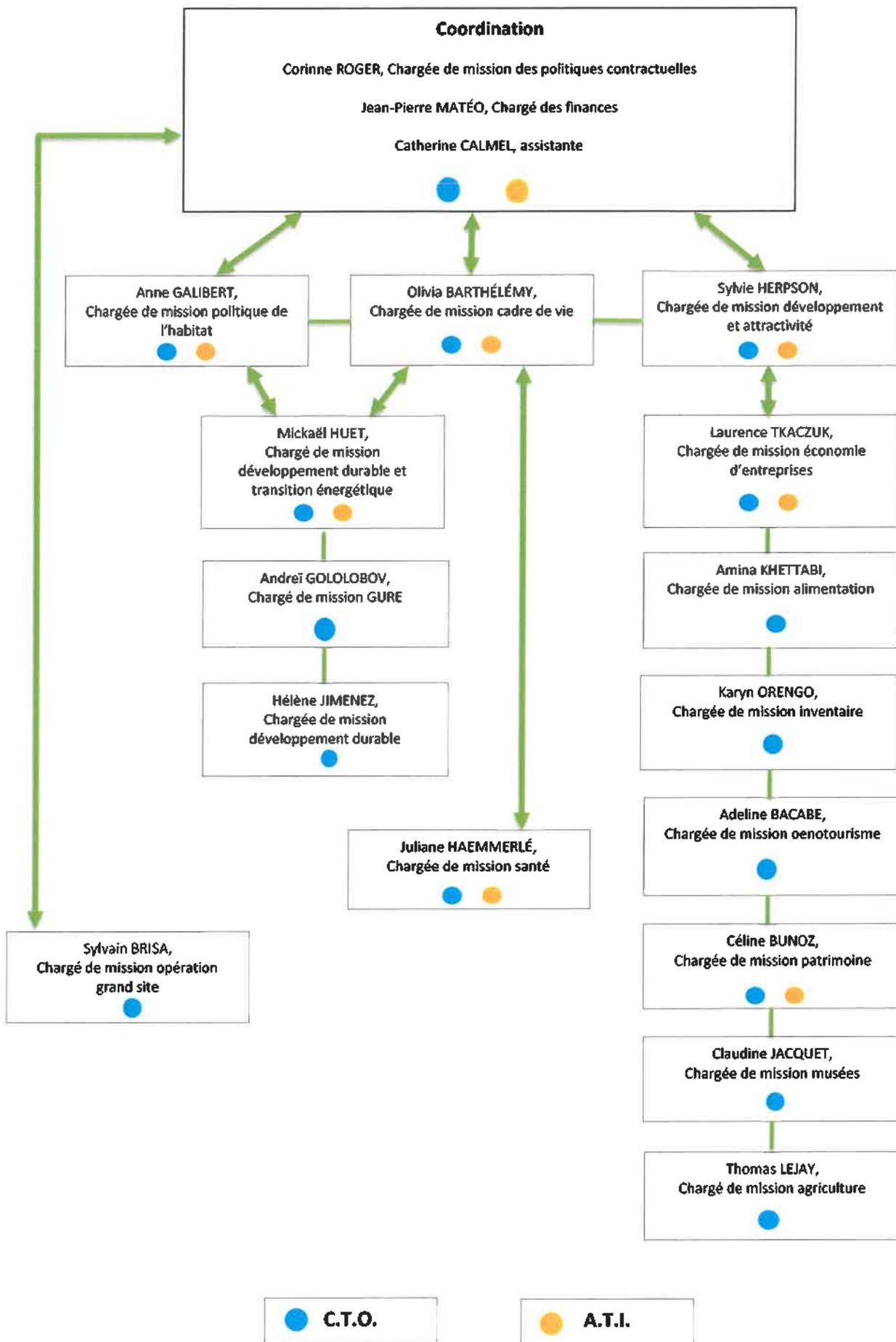
Fonction du signataire : Président



ANNEXES

1. Organigramme
2. Document attestant la capacité du représentant légal
3. Délégation éventuelle de signature
4. Délibération de l'organe compétent autorisant le dépôt de candidature

ORGANIGRAMME FONCTIONNEL



SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 28 septembre 2021

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 22/09/2021

Présents : 18

Dont Présents non votants : 1

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-huit septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 1

Votants: 18

Pour: 18

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Christian BIES, Francis BOUTES, Joslen CABROL, Marietta COMBES, Béatrice FALCOU, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Marlène GIL, Jean-Louis LAFAURIE, Marie LORENTE, Pierre MATHIEU, Kléber MESQUIDA, Marie-Pierre PONS, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Daniel ROGER

Contre: 0

Représentés: Laurent BRUNET par Jean-Noël BADENAS

Abstentions: 0

Présents non votants : Séverine SAUR

Excusés: Daniel BARTHES, Thierry CAZALS, Elisabeth DAUZAT, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Jacqueline MARKOVIC, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Philippe VIDAL, Didier VORDY

Absents:

Objet: Élection du Président

Par Madame ou Monsieur la ou le doyen(ne) d'âge

La séance d'aujourd'hui est consacrée à l'élection du Président et des membres du Bureau.

A partir de l'installation de l'organe délibérant et jusqu'à l'élection du président, les fonctions de président sont assurées par le doyen d'âge (art. L.5211-9 du CGCT) ; c'est pourquoi Monsieur Kléber MESQUIDA a l'honneur d'ouvrir cette réunion d'installation du Comité syndical.

Il procède à l'appel des nouveaux élus titulaires par rang d'âge, et à la lecture de la liste des délégués suppléants par rang d'âge également.

Délégués titulaires et suppléants désignés par les établissements publics de coopération intercommunale membres du syndicat mixte :

Liste des nouveaux élus et délégués par rang d'âge

Élus titulaires

1	Kléber MESQUIDA	03/08/1945
2	Yves FRAISSE	10/04/1946
3	Jean ARCAS	15/12/1946
4	Mariette COMBES	04/05/1948
5	Jean-Louis LAFAURIE	16/06/1948
6	Daniel GALTIER	06/12/1951
7	Francis BOUTES	23/04/1952
8	Christian BIÈS	11/11/1953
9	Jacques SOULIGNAC	13/02/1955
10	Josian CABROL	03/07/1955
11	Marle PASSIEUX	04/05/1956
12	Jean-Noël BADÉNAS	24/12/1956
13	Didier VORDY	29/10/1957
14	Jean-Luc FALIP	14/02/1958
15	Daniel BARTHES	12/03/1958
16	Martine GIL	16/09/1958
17	Laurent BRUNET	03/02/1959
18	Élisabeth DAUZAT	22/12/1959
19	Marie-Pierre PONS	12/06/1961
20	Marie-Line GÉRONIMO	03/11/1961
21	Pierre MATHIEU	28/12/1961
22	Olivier ROUBICHON-OURADOU	05/11/1962
23	Philippe VIDAL	01/12/1963
24	Béatrice FALCOU	06/09/1964
25	Christophe MORGIO	28/02/1965
26	Catherine COMBES	02/04/1965
27	Thierry CAZALS	08/12/1968
28	Béatrice TÉROL	13/03/1971
29	Pierre POLARD	16/10/1971
30	Vincent GAUDY	12/01/1973
31	Jacqueline MARKOVIC	19/08/1974
32	Julie GARCIN-SAUDO	13/08/1977
33	Audrey IMBERT	27/09/1978
34	Marie LORENTE	17/05/1990

Délégués suppléants

1	Henri MATHIEU	13/03/1947
2	Gérard BARO	02/12/1947
3	Alain MOULY	17/03/1948
4	Franck LIGNON	16/04/1948
5	Bernard COSTE	15/05/1948
6	Ghislaine COUSTAL	11/02/1949
7	Daniel ROGER	12/04/1949
8	Michel SALLES	02/12/1949
9	Harmonie GONZALEZ	20/09/1950
10	Bernard VINCHES	03/09/1951
11	Bernard BOSC	16/01/1952
12	Jean ALMARCHA	26/02/1952
13	Yvon PELLET	22/09/1952
14	Jean-Michel ULMER	08/02/1955
15	Sylvie TOLUAFÉ	06/10/1956
16	François ANGLADE	20/02/1957
17	Pierre BOULDOIRE	28/08/1957
18	Sylvie PRADELLE	31/01/1958
19	Gilbert ROBERT	06/07/1959
20	Claudine VASSAS MEJRI	01/02/1961
21	Nicole MORÈRE	31/01/1962
22	Jean-François SOTO	24/01/1963
23	Patrick CABROL	08/10/1963
24	Catherine SONZOGNI	21/12/1963
25	Rémy AFFRE	13/02/1965
26	Jérôme LOPEZ	12/08/1965
27	Renaud CALVAT	15/07/1970
28	Jérôme ROGER	19/10/1970
29	Jean-Paul SCARAMOZZINO	16/06/1972
30	Marc FIDEL	26/02/1973
31	Caroline SALVIGNOL	09/05/1974
32	Séverine SAUR	03/02/1975
33	Émilie LAMARCQ	05/12/1979
34	En attente de désignation	

Il convient maintenant de désigner un conseiller titulaire en tant que secrétaire de séance. Il propose, selon l'usage, la candidature du benjamin de l'assemblée, qui est en l'occurrence : Marie LORENTE

Il est procédé aux opérations de vote, à bulletin secret, pour l'élection du Président.

Il convient de désigner deux scrutateurs, Je vous propose le « vice-doyen » et le « vice-benjamin ».

Monsieur Yves FRAISSE et Madame Béatrice FALCOU avec l'accord du Président sont désignés scrutateurs.

Conformément aux articles : L.2124-4, L.2124-7, L.2122-8, L.5211-8, L.2122-9, L.2122-5 et L.2122-6 du Code Général de Collectivités Territoriales auxquels renvoient les articles L.5211-1 et L.5213-2 dudit code, nous allons procéder à l'élection du Président, et j'appelle maintenant les candidats à se faire connaître.

1- APPEL A CANDIDATURES

Les candidatures suivantes sont proposées :
M. Jean ARCAS

Le Président invite chaque membre du Comité Syndical, à l'appel de son nom, à mettre, dans l'urne son bulletin de vote (écrit sur papier blanc).

Le Président demande à la secrétaire de procéder à l'appel.

2- OPÉRATIONS DE VOTE DU PRÉSIDENT

Les scrutateurs vont procéder au dépouillement en utilisant les feuilles de dépouillement.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 18

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 18

Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

M. Jean ARCAS; 18 voix

M. Jean ARCAS ayant obtenu la majorité absolue au 1er tour de scrutin est proclamé Président et immédiatement installé.

Il est invité à présider la suite de la séance.

Fait à Murviel-les-Béziers le 28 septembre 2021



SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 28 septembre 2021

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 22/09/2021

Présents : 18

Dont Présents non votants : 1

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-huit septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 1

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Christian BIES, Francis BOUTES, Josian CABROL, Mariette COMBES, Béatrice FALCOU, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Martine GIL, Jean-Louis LAFAURIE, Marie LORENTE, Pierre MATHIEU, Kléber MESQUIDA, Marie-Pierre PONS, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Daniel ROGER

Votants: 18

Pour: 18

Contre: 0

Représentés: Laurent BRUNET par Jean-Noël BADENAS

Abstentions: 0

Présents non votants : Séverine SAUR

Excusés: Daniel BARTHES, Thierry CAZALS, Elisabeth DAUZAT, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Jacqueline MARKOVIC, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Philippe VIDAL, Didier VORDY

Absents:

Objet: Délégations du comité syndical

Le Code Général des Collectivités Territoriales (art L2122-22) dispose que le Président du Syndicat mixte peut, par délégation du Comité Syndical être chargé pour la durée de son mandat de diverses compétences.

Cette délégation de pouvoirs s'inscrit dans un souci d'efficacité pour une bonne gestion courante des affaires du Syndicat, et se décline en 13 alinéas :

1. Arrêter et modifier l'affectation des propriétés du Syndicat mixte utilisées par les services du Syndicat ;
2. Fixer comme suit les tarifs des services assurés en régie ou des services au public gérés par le Syndicat, et d'une manière générale, les droits prévus au profit du Syndicat qui n'ont pas un caractère fiscal : jusqu'à un maximum de 5 000 € par droit unitaire ;
3. De procéder dans les limites ci-après à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires : pour tout emprunt d'un montant unitaire ou annuel de 1,5 million d'euros ;
4. Prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
5. Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
6. Passer les contrats d'assurance ;
7. Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services du Syndicat ;
8. Accepter les dons et legs qui ne sont pas grevés ni de conditions ni de charges ;
9. Décider l'aliénation de gré à gré de bien mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
10. Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
11. De transiger avec des tiers jusqu'à 1 000 € et d'intenter au nom du Syndicat mixte les actions en justice ou de défendre le Syndicat mixte dans les actions intentées contre lui. Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense, en référé comme au fond, devant toutes les juridictions, et ce en première instance comme en appel et en cassation, et y compris dans les cas où le syndicat mixte est amené à se constituer partie civile devant les juridictions pénales ;
12. Prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution de toutes conventions et de son (ses) avenant(s) :
 - Conclues sans effet financier direct ou indirect pour le syndicat mixte
 - Ayant pour objet la perception d'une recette

- Dont les engagements financiers directs ou indirects en son nom ou en qualité de délégataire sont inférieurs ou égaux à 10 000 €.

13. Signer les conventions de stage et allouer aux stagiaires des gratifications dans la limite prévue par la loi.

Par ailleurs, le suivi des missions complémentaires ainsi déléguées est régi par le Code Général des Collectivités Territoriales (art L2122-23) qui précise que :

- les décisions prises en application de ces délégations doivent être signées personnellement par le Président ou par les vice-présidents délégués ; ceux-ci doivent rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Comité Syndical,
- les décisions prises par le Président sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations du Comité Syndical portant sur les mêmes objets,
- le Comité Syndical peut toujours mettre fin à la délégation.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur l'attribution de ces délégations au Président les délégations ci-dessus énoncées et de l'en charger, aux Vice-présidents, les délégations pour les alinéas 4 à 10 et, le cas échéant, l'autoriser à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- attribue au Président les délégations ci-dessus énoncées et l'en charge,
- attribue aux vice-présidents, les délégations pour les alinéas 4 à 10,
- autorise le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.

Fait à Murviel-Les-Béziers le 28 septembre 2021.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président

Jean ARCA



SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 28 juin 2022

Membres en exercice : 34	Date de la convocation: 22/06/2022
Présents : 15	<i>L'an deux mille vingt-deux et le vingt-huit juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS</i>
Dont Présents non votants : 0	
Représentés : 2	Présents : Jean ARCAS, Daniel BARTHES, Christian BIES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Mariette COMBES, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Martine GIL, Pierre MATHIEU, Marie-Pierre PONS, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Didier VORDY, Harmonie GONZALEZ
Votants: 17	
Pour: 17	
Contre: 0	Représentés : Marie LORENTE par Francis BOUTES, Kiéber MESQUIDA par Marie-Pierre PONS
Abstentions: 0	Présents non votants : Excusés : Jean-Noël BADENAS, Thierry CAZALS, Catherine COMBES, Elisabeth DAUZAT, Béatrice FALCOU, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SALIDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Audrey IMBERT, Jean-Louis LAFAURIE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Séverine SAUR, Philippe VIDAL, Bernard COSTE
	Absents:

Objet: Programmes européens

La conjonction du lancement de cette nouvelle génération de fonds européens LEADER/FEADER, ATI/FEDER et des nouveaux Contrats Territoriaux Occitanie 2022-2028 représente l'opportunité pour rechercher la convergence de l'ensemble des outils en faveur du développement du territoire au service d'un même projet de territoire et d'une stratégie territoriale unique.

Par ailleurs, le territoire a signé, en décembre dernier, avec l'État le Contrat de Relance et de Transition Ecologique.

1 - LEADER

LEADER (acronyme de Liaisons Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) est un programme initié par l'Union Européenne et destiné aux territoires ruraux porteurs d'une stratégie locale de développement. Ce dispositif permet de soutenir des actions innovantes s'inscrivant dans cette stratégie.

Pour la prochaine période de programmation 2023-2027, la Région Occitanie sera autorité de gestion.

A ce titre, afin d'organiser le programme, la Région se propose de procéder en deux étapes :

Étape 1

- un appel à manifestation d'intérêt ayant pour objectif de présélectionner les territoires candidats et de pré-identifier les structures porteuses (avant le 30 avril 2022) ;

Étape 2

- un appel à candidatures ayant pour objectif de préciser la candidature (avant l'automne).

Depuis sa création, le Syndicat mixte est Groupe d'Action Locale (GAL) LEADER et a permis d'assurer la gestion et l'animation de deux programmes européens Leader successifs :

- 2007-2013 : Itinérance ;
- 2014-2023 : Sites en valeur, sites en marché.

Étape 1

Pour la génération 2023-2027, le syndicat mixte, en accord avec les quatre intercommunalités, s'est positionné en répondant à l'appel à manifestation d'intérêt le 30 avril dernier pour assurer sur son périmètre de projet, l'animation et la gestion du programme LEADER à venir en articulation avec le Contrat Territorial Occitanie.

Étape 2

Afin de répondre au mieux à l'appel à candidatures qui devrait arriver avant la fin du mois de juin pour une réponse vraisemblable en octobre, il sera organisé des temps de rencontres et d'échanges avec les élus et les acteurs locaux pour élaborer la candidature.

2 - Approches Territoriales Intégrées

Les Approches Territoriales Intégrées (ATI), prévues dans le programme FEDER-FSE+, constituent l'outil de mise en œuvre de la démarche territoriale de ce programme et répondent aux objectifs de rééquilibrage territorial.

Ce choix de mettre en œuvre une approche territoriale vise à garantir l'accès aux financements européens pour des territoires structurés sur un périmètre défini, qui montrent leur capacité de construire et de mettre en œuvre une stratégie multithématique rassemblant les acteurs locaux et disposant d'une gouvernance dédiée à la mise en œuvre de l'ATI.

La programmation FEDER-FSE+ 2021-2027 dont la Région est autorité de gestion, est constituée de cinq priorités qui répondent à la stratégie de l'Union européenne, et notamment à l'objectif stratégique 5 « Une Europe plus proche des citoyens ».

La cinquième priorité du programme, intitulée « Promouvoir le rééquilibrage territorial en réduisant les disparités et en valorisant les ressources », a pour objectif de soutenir les stratégies de développement pilotées au niveau local, le développement urbain durable, et de promouvoir le rééquilibrage territorial avec les zones rurales.

Dans cette priorité, cinq grandes thématiques sont fléchées :

- Améliorer le cadre de vie des habitants ;
- Lutter contre la désertification médicale ;
- Développer l'hébergement d'urgence, à destination des populations fragiles et marginalisées ;
- Développer les équipements culturels, touristiques et de loisirs pour tous ;
- Moderniser et créer des centres de formation dédiés aux apprentis, aux formations paramédicales et/ou en travail social et d'éducation supérieure.

Sur la génération précédente du programme européen ATI/FEDER, le syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles avait été retenu chef de fil par l'autorité de gestion.

Le présent appel à manifestation d'intérêt a pour objet la sélection des territoires signataires d'un Contrat Territorial Occitanie qui porteront des Approches Territoriales Intégrées dans le cadre du programme FEDER-FSE+ sur la période 2021-2027, afin de favoriser la cohésion territoriale et de contribuer au rééquilibrage de l'ensemble du territoire de la Région Occitanie. Seules les candidatures retenues permettront l'accès des projets de leur territoire aux mesures FEDER de la priorité 5 du Programme Régional 2021-2027.

La date limite de réponse à l'appel à candidature est arrêtée au 16 septembre 2022.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur le principe de répondre :

1 - à la candidature LEADER ;

2 - à la candidature Approches Territoriales Intégrées ;

et de bien vouloir l'autoriser à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité approuve de répondre à la candidature LEADER et à la candidature Approches Territoriales Intégrées et autorise le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Pierrerue le 28 juin 2022

Le Président
Jean ARCAS

